



proprio abusif des conseils svp

Par **caberlu**, le **19/09/2012** à **12:18**

Bonjour,

en mars 2011, nous avons loué par le biais d'une agence une maison cossue sur 2100 m2 de terrain boisé avec un petit étang.

début avril de cette m[^]me année, j'ai la surprise en rentrant entre midi et deux (chose que je fais rarement) de trouver un bulldozer et des tracteurs a mâchoires dans le terrain le portail avait été déposé et 16 arbres vieux de plus de 40 ans abattus... stupeur et la je vois mon proprio un peu embêté venir vers moi pour me dire qu'il allait vendre en terrain constructible deux parcelles qu'il venait de faire diviser sur le bien que nous louons. Il avait conscience que c'était embêtant pour nous et il nous faisait une réduction de loyer de 50 euros, pour la perte de 1700 m2 et la construction d'un muret a moins d'un mètre des baies vitrées, plus d'accès au garage en sous sol car il fallait pour que le terrain du fond soit accessible un bande de terrain de 4 x 50 m en indivision. Il comprendrait si nous souhaitions partir....

J'ai appelé l'agence qui est venu tout de suite pour lui demander de quitter la propriété disant que j'étais en droit de porter plainte ce qu'il ne comprenais pas car pour lui c'est SA maison. bref nous avons du aller en justice et nous venons de gagner une somme coquette que nous n'aurons jamais, car ce monsieur croule sous les dettes (urs...f) il est marié sous le regime de la séparation de bien et le terrain appartient a son épouse, la construction a monsieur le bail a été cassé et nous pouvons partir quand bon nous semble.

c'est l'agence qui a fait l'état des lieux entrant et c'est le proprio qui fera la sortie car l'agence ne veut plus travaillée avec lui. Je m'inquiète pour l'edl car tout n'as pas été correctement stipulé, la maison est de 1972 et rien n'avait été fait depuis, nous avons repeint et papieter de neuf couleur neutre, par contre le carrelage est d'époque et a de multiples éclats certaines pièces le nombre est détaillé et d'autre non, ce qui m'inquiète c'est le séjour il est noté 2 gros éclats, mais en regardant bien il y en a 6 de plus de la taille du grain de riz a la t[^]te d'épingle, peut il me compter la refecton complète du séjour?, je reste persuadée que les éclats étaient déjà là! y a til un forfait eclats carrelage qui peu s'appliquer?

MERCI DE ME RASSURER ET DE M'AVOIR LU

BONNE JOURNEE